

**DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE MEUSSIA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-33

Séance du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le lundi vingt-deux juin à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 16 juin 2026 qui a été adressée par mail le 16 juin 2026.

Présents : Thierry JANIER-DUBRY-Sylvie LEFEBVRE-Bertrand MONOT-Isabelle TISSOT-Marie MORILLERE-Sandrine GAILLARD- Maxime BALLAUD (7)

Absent : Yann ROTA (1)

Excusés : Maryne SPANI donne pouvoir à Marie MORILLERE, Léo CHANFREMOY donne pouvoir à Maxime BALLAUD, Catherine LESIEUX donne pouvoir à Isabelle TISSOT (3)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres présents : 7 (Yann Rota pas encore présent)

Date de l'affichage :

Nombre de membres votants : 7 + 3 pouvoirs = 10

Secrétaire de séance : Bertrand MONOT

**Objet : ORGANISATION DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027
AVEC DÉSIGNATION DE L'AGENT COORDONNATEUR**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié, relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

Vu la candidature de l'intéressé,

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (*maire, adjoint au maire ou conseiller municipal*) soit un agent de la commune.
- Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire ou de l'octroi d'un repos compensateur.
- Si les séances de formation sont faites hors du temps de travail sur la commune, le coordinateur se verra octroyer un repos compensateur.
- Désigne Mme GUYETANT Claude, secrétaire générale de mairie en tant que coordonnateur.

Ainsi délibéré le 22 juin 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-33 (10 Voix Pour)

Le secrétaire de séance,
Bertrand MONOT



Le Maire,
Isabelle TISSOT

